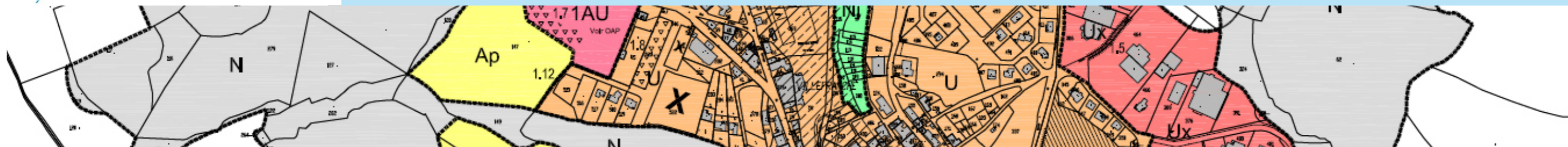


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Quelles avancées ?



Juillet 2019 :

Finalisation du diagnostic territorial et présentation à la population

Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Réunion publique de présentation

A suivre :

Elaboration des pièces réglementaires

NOUVEAUTE :
Consultez le diagnostic réalisé sur le site www.levizou.fr

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ?

Coeur politique du document, il comprend les orientations et objectifs que doivent suivre les pièces réglementaires.

Exprimez-vous !

- Dans votre mairie et au siège de la Communauté de communes, sur les **registres** dédiés
- Par **courrier**, adressé au maire de votre commune ou au Président de la Communauté de communes
- Par courrier à l'adresse plui.paysdesalars@laposte.net

